

Amiens, le 15 octobre 2024

La direction départementale des territoires et
de la mer de la Somme

à

OEUF NORD EUROPE – Groupe Cocorette
représentée par Monsieur Fabrice RENAVALD
ZI du Rouval
80600 DOULLENS

Objet : Demande de compléments pour la demande d'autorisation de défrichement
Réf. : 80-30417

Monsieur,

Vous avez déposé par voie postale le 7 octobre 2024 une demande d'autorisation de défrichement pour une surface de 1,7340 hectares sur le territoire de la commune de Doullens.

Pour la poursuite de l'instruction de votre dossier, je vous prie de me transmettre :

- la délibération du conseil municipal du 24 octobre 2023 qui a voté la vente de la parcelle cadastrée référencée AK 130 ainsi que l'acte notarié rédigé par Maître Gabin Montel.
- l'acte autorisant le représentant qualifié de cette personne morale à déposer la demande (délibération du conseil d'administration, extrait Kbis moins de six mois)
- pour les défrichements portant sur une superficie totale, même fragmentée, inférieures à 25 ha et supérieur ou égale à 0,5 ha: une étude d'impact (EI) ou la décision de l'Autorité Environnementale dispensant le pétitionnaire de la réalisation d'une EI (procédure au cas par cas)
- une déclaration du demandeur indiquant si, à sa connaissance, les terrains ont été ou non parcourus par un incendie durant les quinze années précédant l'année de la demande.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de toute ma considération.